

Mise en ligne 20.10.2023

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230609-DC0172023-DE

DECISION COMMUNAUTAIRE 017-2023

L'an deux mille vingt-trois le 05 juin 2023,

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DC 010-2023
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE POUR
Un PRET RELAIS pour PORTAGE IMMOBILIER**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000 € pour assurer le portage financier de l'entretien dans la Zone d'Activité de St Romain en Viennois.

CONSIDERANT l'offre proposée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse selon les conditions suivantes :

Objet :

Durée du prêt : 2 ans

Taux du prêt : Taux fixe 4.13 % l'an

Frais de dossier : 1 000 €

Périodicité de l'échéance des intérêts : annuelle

VU l'article L2122-22 et L5211-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°037-2022 du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2022, donnant délégation au Président,

Monsieur le Président

Décide

D'ACCEPTER la proposition de prêt de la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse à hauteur de 1 000 000 €.

Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

